



Le mot du maire

Il n'est pas nécessaire de rappeler que dans les prochains jours, nous devons accomplir notre devoir de citoyen, car cette démarche « d'aller voter » a toujours été très forte dans notre commune. Mais je me permets quand même de l'évoquer, car l'enthousiasme qui devrait nous conduire aux urnes n'est pas au rendez-vous. Je citerai juste ces propos :
« Le vote fait partie de ces libertés qui semblent "naturelles", et dont on ne perçoit l'importance que si elles viennent à disparaître ».

Le conseil vient de voter le budget de la commune, et les différentes taxes liées aux impôts. Pas d'augmentation pour cette année, même face à des diminutions des dotations et avec des incertitudes sur les conséquences des fusions de communauté de communes. Des investissements seront faits, tels que l'aménagement du foyer rural et de la mairie, et des travaux d'entretien dans les chemins. Nous continuerons d'entretenir notre commune, mais aussi de valoriser notre patrimoine et notre attractivité sur le plan résidentiel et touristique.

Nous venons de signer la charte d'entretien des espaces publics, (voir explications ci-jointes) et je me réjouis de voir l'ensemble des élus impliqués dans cette transition, et j'invite tous les habitants à comprendre cette démarche, par un changement de nos pratiques et de nos attentes en terme d'entretien de nos lieux de vie.

Les moyens de notre commune sont certes limités, mais les idées et l'implication de vos élus sont toujours très présentes.

J'espère vous retrouver très nombreux le 23 avril et le 7 mai devant les urnes.

Philippe Tartière



Sommaire :

- Edito de Mr le maire
- Mond'Arverne p.2
- Infos communales p.3
- Plantes invasives p.4
- Zéro Phyto à Cournols p.5
- Informations forestiers p.6
- Vie Associative p.7
- A retenir ...

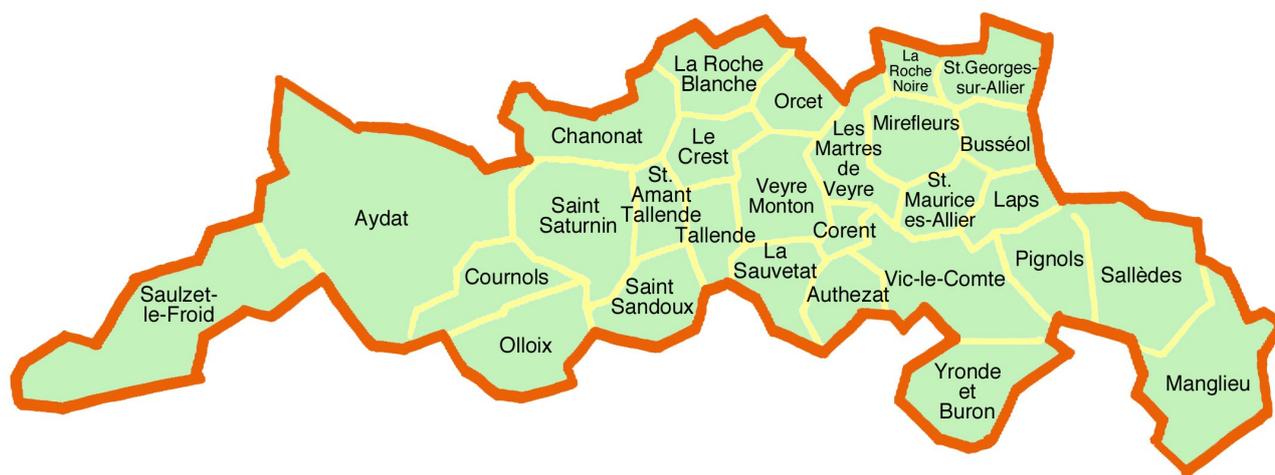
Informations Mond'Arverne



L'année 2017 commence par la mise en place de notre communauté de communes, car le nombre d'intercommunalités passe de 44 à 14 dans le Puy-de-Dôme.

Mond'Arverne communauté, c'est le nom de cette nouvelle entité, 28 communes qui réunit 40.386 habitants vivant sur un territoire le plus beau et agréable de la région Auvergne Rhône Alpes. Nous constituons en terme démographique l'une des plus grosses communautés de communes du Puy de Dôme.

J'espère que cette nouvelle organisation sera profitable à chacune et à chacun d'entre vous. Des moyens financiers, humains, et des services plus nombreux, face à une représentativité plus réduite. Les élus continueront le travail de représentation au sein de chaque commission de la communauté, afin de vous rapporter le plus d'informations et de défendre les intérêts de nos petites communes.



Président : Pascal PIGOT maire des Martres de Veyre

Vice-Présidents et Présidents des commissions	Nom de la commission	Délégué cournolais
Nathalie GUILLOT adjointe au maire de St Amant-Tallende	Affaires sociales	Françoise BARBAT
Serge CHARLEMAGNE : maire de Chanonat	Economie	Bruno MAUGUE
Gérard PERRODIN maire du Crest	Culture	Nicolas COMBY
René GUELON adjoint au maire d'Orcet	Travaux et équipements sportifs	Philippe TARTIERE
Jean BARIDON : maire de Mirefleurs	Habitat	Geneviève GUILLERAND
Roland BLANCHET : maire de Vic Le Comte	Tourisme	Dominique CHATRAS
Gérard VIALLAT : maire de la Roche Blanche	Finances	Agnès DURAND
Cécile GILBERTAS : adjointe au maire de St Maurice es Allier	Enfance Jeunesse	Emeline SIOR
Jean-François DOMERE : maire de St Georges sur Allier	Environnement	Père Bruno SAMSON
Bernadette TROQUET : Maire de la Sauvetat et conseiller départemental	Communication	Mickaël SAVIGNAT

Gilles PAULET Conseiller municipal de Vic Le Comte : Chargé des relations avec le Grand Clermont

Antoine DESFORGES : Conseiller départemental et adjoint à Vic Le Comte . Conseiller délégué chargé du PLUI

Vœux du maire



Vie associative

Le Foyer rural a organisé :



Le 18 mars un **concours de belote** en plus d'une soirée truffade le 11 février.

Association des chasseurs:

le bail vient d'être renouvelé pour 3 ans avec la société de chasse Ponteix Cournols EGF

Ayez le bon réflexe : aller chercher le défibrillateur !



Label décerné à Cournols pour l'acquisition du défibrillateur placé dans le préau de la mairie



Association de Propriétaires Forestiers Dômes et Combrailles

Tout d'abord, remercions la municipalité de CURNOLS de nous donner une nouvelle fois l'opportunité de nous présenter dans son bulletin et de souhaiter nos MEILLEURS VŒUX à chacune et chacun d'entre vous pour cette année 2017.

Notre association « loi 1901 » créée le 12 juin 2014 continue de se développer. Elle compte aujourd'hui quatre vingt cinq membres, propriétaires forestiers, sylviculteurs expérimentés ou néophytes, répartis sur un vaste territoire de quelque cent vingt six communes des Dômes et des Combrailles, ce qui nous permet d'appréhender une grande diversité de situations forestières.

Notre programme 2016 a intégré un certain nombre de nouveautés :

- * visite d'une entreprise de mécanique générale à Crocq dans la Creuse qui a développé un prototype de casse-bois sur mini-pelle. Remarquable efficacité démontrée sur de gros fûts de chênes très nouveaux.
- * « forum d'entreprises forestières » organisé le 9 décembre à Pontgibaud. Le but de cette manifestation était de faire se rencontrer entreprises et exploitants forestiers : un pari risqué pour une première mais largement gagné. En effet, dix sept entreprises de plusieurs secteurs d'activités forestières (pépiniéristes, entrepreneurs de travaux, experts, scieries, coopératives) ont répondu présentes. Une centaine de visiteurs, dont la moitié non-adhérents à l'association, sont venus s'informer et échanger avec les entrepreneurs. Vu les retours très positifs recueillis, nul doute que ce type de manifestation sera à reconduire.

Bien sûr, nous avons poursuivi nos animations maintenant habituelles auprès de nos adhérents : études de situations forestières; prestations (recherches de bornes et limites); etc.. Ceci se déroule toujours en étroite collaboration avec le Centre National de la Propriété Forestière, notre référent technique. Nous avons également réalisé deux présentations sur le thème de la forêt auprès des élèves de CM2, écoles de Pontgibaud et Verneugheol. Côté matériel, nous continuons à nous équiper grâce à l'aide financière 2016 du Conseil Départemental du Puy de Dôme.



9/9/2016 Gestion d'une forêt de feuillus.



9/12/2016 Forum d'entreprises forestières

Si notre association vous intéresse, même à titre de découverte, n'hésitez pas à nous contacter.

Correspondant local:

Frère Bruno SAMSON

Monastère de Randol

63450 CURNOLS

tél : 04 73 39 31 00

Rédaction : Michel FANGET, président.



Informations communales

Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) :

Depuis 2015 les établissements recevant du public (ERP) doivent répondre aux règles d'accessibilité aux personnes handicapées. Les collectivités ont eu un délai de grâce en s'inscrivant à un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permettant d'engager les travaux nécessaires dans un délai limité. Notre commune a obtenu une dérogation pour l'Eglise et le cimetière. Une pente d'accès à la mairie a été faite en 2016 et des travaux vont être réalisés au niveau du foyer rural. Les toilettes vont être refaites et une place de parking pour personne à mobilité réduite sera réservée.

Investissements / Travaux 2017:

Les projets prévus pour 2016, tels que le complément d'éclairage sur l'entrée de Chabannes et dans le village de Randol, la réserve incendie de Randol, n'ayant pu se faire, seront donc réalisés en début d'année 2017. S'ajouteront aussi des travaux sur la voirie communale et divers chemins dans nos 3 villages ainsi que des protections autour des bacs à ordures. Il est aussi prévu des aménagements, au cimetière afin de proposer un columbarium. Plusieurs réflexions sont engagées autour de la sécurité dans la traversée du bourg, sur la destination de certains bâtiments communaux, et l'évolution de notre règlement d'urbanisme.



Réfection des plaques du monument aux morts

Quelques chiffres pour les réalisations 2017 :

Eclairage Chabannes et 1 candélabre à Randol : 17 000 € TTC participation du SIEG 50 %

Réserve incendie pour le village de Randol : 20 000 € TTC

Mairie et Foyer Rural : 20 520 € TTC subventions 30% Etat et 30% Département

Voirie et chemin : 44 684 € Subventions 30% Etat et 30% Département sur une partie des travaux.

Ecole de la Monne : Travaux de la cour



Longtemps souhaitée par l'équipe enseignante et les parents d'élèves, la réfection de la cour vient d'avoir lieu pendant les vacances scolaires de Février. Un enrobé recouvre maintenant la cour laissant la place à quelques arbres qui arriveront avec le printemps. Des marquages au sol rendront encore plus ludique cet espace.

C.C.A.S : En fin d'année 2016, le conseil municipal, dans le cadre de la loi NOTRe, a voté sa dissolution. Il est évident que la mission du CCAS doit rester. C'est pourquoi, un conseil consultatif a pris le relais, avec les mêmes personnes. Françoise Barbat assurera cette mission en étant Présidente de ce conseil. Les moyens alloués seront les mêmes, afin d'offrir le service existant, de le pérenniser, et même de l'améliorer.

ALERTE PYRALE DU BUIS

Avec le mois de Mars et ses teintes printanières, les PYRALES DE BUIS vont commencer à reprendre de l'activité !

Pensez à surveiller régulièrement les buis
Les dégâts commencent à L'INTERIEUR des plantes.

Dès que vous observez des chenilles et/ou des dégâts, application de Bt dans l'idéal dans la semaine qui suit.

Il vous faut vérifier une dizaine de jours après le traitement si des chenilles retardataires (encore en oeuf pendant le traitement) ne sont pas présentes. Si vous en trouvez, refaites un traitement.

Attention aux produits que vous choisissez, aux EPI appropriés et aux délais de ré-entrée !

Les PIEGES à phéromone seront à poser entre mi-mars et fin-mars.

Il existe aujourd'hui une PHEROMONE qui dure TOUTE LA SAISON, pensez à vous la procurer ! Attention, elle se conserve au REFRIGERATEUR.

Vous la trouverez sur : <http://boutique.fredon.fr/pheromones-pour-la-pyrale-du-buis,fr,4,PHEROBUISlonglife.cfm>

Vous trouverez la plaquette d'information Pyrale du Buis : <https://goo.gl/TCvkny> Renseignez-vous, appelez le 05 62 19 22 30 ou contact@fredon.fr ou www.fredon.fr

<http://boutique.fredon.fr>

<http://www.facebook.com/fredon.fr>

**AGISSONS CONTRE LA PROLIFERATION DE L'AMBROISIE A FEUILLES D'ARMOISE (Ambrosia artemisiifolia)**

Une espèce envahissante et très allergisante lors de l'émission de ses pollens, déjà identifiée sur notre commune et qui fait l'objet d'un arrêté au niveau préfectoral.

Les fleurs mâles commencent à émettre du pollen en août. La production de pollen s'accroît régulièrement pour être au maximum en septembre (pic pollinique)

Il faut savoir la reconnaître aux différents stades de son développement.

Ne pas la confondre avec l'armoise vulgaire

Mai juin



L'ambrosie a des feuilles du même vert sur les 2 faces et pas d'odeur lorsqu'on les froisse dans les mains !

Arrachez là avant floraison !

Juin juillet



L'ambrosie n'aime pas la «concurrence végétale» ; il est donc possible d'empêcher son apparition en veillant à ne pas laisser de terre dénudée aux mois de mai, juin, juillet :

- en semant du gazon,
- en évitant de tondre trop ras, (si possible ne pas tondre)
- en évitant les désherbants totaux,
- en recouvrant le sol nu par un paillis d'écorce ou par une toile autour des plantations

Juillet août



Une silhouette en candélabre

L'organisation de la lutte contre sa prolifération ne peut se faire sans la conjugaison des efforts de tous.

Signalez toute présence d'ambrosie à la mairie ou à Geneviève Guillerand

« PHYTO DIT, PHYTO FAIT »



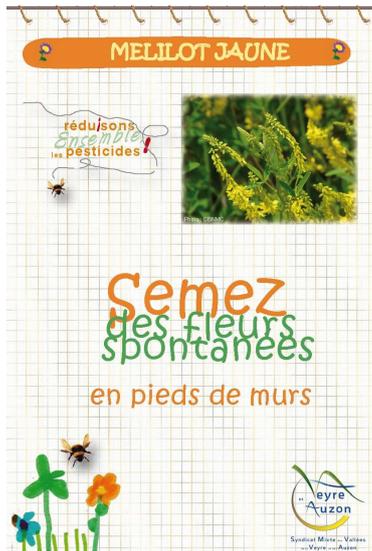
Définition :

Produit phytosanitaire (étymologiquement, « phyto » et « sanitaire » : santé des plantes) est un **produit chimique** utilisé pour soigner ou prévenir les maladies des organismes végétaux. Par extension, on utilise ce mot pour désigner des produits utilisés pour contrôler des plantes, insectes et champignons. Ces produits font partie, de la **famille des pesticides**.

Loi de transition énergétique pour la croissance verte :

La Loi Labbé n°2014-110 du 6 février 2014 applicable depuis le 1er janvier 2017 interdit aux personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser des *produits phytosanitaires* pour l'entretien de certains espaces publics.

Suite à l'application de cette loi, la commune de Cournols a fait le choix de s'engager dans une démarche « à **zéro phyto** » en signant la **Charte d'entretien des espaces publics**.



Celle-ci vise à améliorer la qualité de l'eau à sa « source » afin de protéger les écosystèmes présents dans la commune.

En collaboration avec la **FREDON** (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), nous cherchons des solutions alternatives et de nouvelles possibilités d'entretien de nos espaces publics.

Néanmoins, les techniques qui seront mises en place par la société Pélissier (qui s'occupe actuellement de l'entretien de notre commune) engendreront forcément quelques modifications de l'aspect visuel, mais nous tacherons de veiller à ce que notre commune reste bien entretenue.

Nous ne voulons pas augmenter le coût d'entretien mais faire en sorte que notre commune reste agréable.

C'est ensemble que nous y arriverons.

Pour cela, nous comptons sur chacun d'entre vous pour vous investir en entretenant par exemple le devant de votre porte.

Ajoutons que dans cette même démarche, le **SMVVA** (Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon) met à disposition des sachets de graines qui pourront être utilisés pour occuper des espaces (bord de route, pied de mur, ...) actuellement traités chimiquement.

Avec de nouvelles espèces : **bourrache officinale, fausse camomille, lin cultivé, mélilot jaune, sainfoin sauvage, souci officinal, vulnéraire et vipérine commune**

Renseignements : SMVVA
13 rue principale 63 450 SAINT - SATURNIN
Tél : 04 73 39 04 68
www.smvva.fr Mail : beatrice.malherbe@smvva.fr



PERMANENCES DE LA MAIRIE

Christine MOUILLAUD vous accueille les :
Lundi de 14h à 16h
Jeudi de 10h à 12h

Tous les samedis matin, la permanence est assurée par les élus

Téléphone : 04 73 78 33 33
Messagerie : mairie.cournols@orange.fr



Retrouvez nous
sur le web:
mairie.cournols.fr

Etat civil

Décès :

André POMMIER le 21.10.2016

Marie SAVIGNAT le 22.01.2017



BUS SCOLAIRE:

"Les démarches ont été faites pour que les jeunes de notre commune puissent avoir un service de transport pour le lycée Descartes, notre lycée de secteur. Nous venons de recevoir une réponse négative à notre demande, nous la réitérons ultérieurement."



UN NOUVEAU CONTAINER

pour récupérer vos vêtements va être mis en place à côté du container à verres

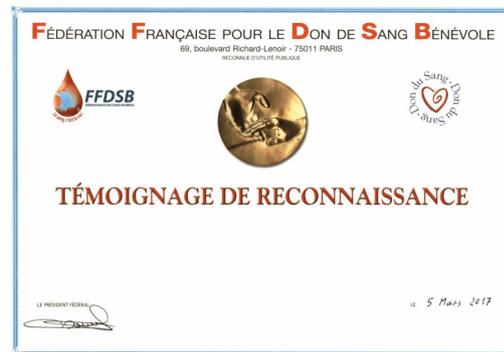
Mise à disposition du jardin communal



Le jardin communal a été séparé en 4 lots. Ceux-ci sont mis en location. En contrepartie de cette location, dont le montant s'élève à 60 euros à l'année, les jardiniers sont tenus à certaines obligations détaillées dans un règlement intérieur et formalisées par la signature d'une convention. Les personnes intéressées doivent s'adresser à la mairie.

Lors de l'assemblée générale du don du sang du 5 Avril 2017, la commune a été remerciée pour les différentes subventions et aussi pour l'implication des bénévoles de Cournols

Merci aux donateurs cournolais!



AGENDA

Conseil municipal :	Mardi 04 avril
Elections présidentielles 1er tour :	Dimanche 23 avril
Elections présidentielles 2ème tour :	Dimanche 7 mai
Lundi 8 mai :	11h30 devant la mairie
Elections législatives 1er tour :	Dimanche 11 juin
Elections législatives 2ème tour :	Dimanche 18 juin

La journée citoyenne ne sera pas reconduite cette année mais se fera l'an prochain.

Rendez-vous culturels :

Les jours de lumière : la 10ème édition du festival aura lieu du 22 au 24 septembre à St Saturnin

Exposition « un temps pour elles » à partir du 25 mars au 02 avril à l'espace culturel de Mirefleurs (mairie)